

convoi : 2 fourgons et 4 voitures banalisées de la Police Nationale, une voiture des traducteurs (3 personnes) et deux fourgons de nettoyage.

Bilan humain : au moins 208 personnes exilées expulsées dont 5 femmes et 4 mineurs

Bilan matériel : au moins 92 tentes déplacées dont 13 saisies

nombre des lieux de vies expulsés : au moins 6

faits notables:

- Forces de l'Ordre surarmées avec semi-auto et tir LBD + casques
- Périmètre abusif avec les 3 mêmes policiers tout le long des expulsions
- Entrave à l'observation par les policiers se mettant devant les téléphones des HRO.

Pont Mollien :

un périmètre de sécurité est établi, en face du pont

au moins 15 personnes déplacées

au moins 8 tentes saisies dont 2 pleines de matériel

une autre membre HRO est présente de l'autre côté de là où le périmètre est établi.. Elle dit qu'un traducteur traduit ce que disent les Forces de l'Ordre à une personne présente mais qu'ils prennent sa tente, lui laissant garder le matelas et son sac.

Les Forces de l'Ordre quittent les lieux mais ont laissé toutes les affaires sauf les tentes (en bas du pont Faidherbe).

BMX :

un périmètre de sécurité est établi, le HRO est tenu à distance de l'opération en cours : l'opération en cours est peu visible.

au moins 35 personnes déplacées

au moins 17 tentes déplacées dont 2 saisies

Marck :

un périmètre de sécurité est établi,

Au moins 6 personnes déplacées

Le HRO ne voit pas de saisies

rue de Judée :

au moins 8 personnes et deux tentes déplacées

Une distribution est en cours. Le HRO est donc périmétré au bout de la rue, malgré le fait que toutes les autres personnes aient le droit de passer (personnes exilées et autres associatifs de la distribution).

Le HRO interpelle la chef d'opération lorsque les Forces de l'Ordre se retirent. Il lui demande si c'est toujours la même base légale et elle répond que oui. Il lui demande également si une nouvelle plainte a été déposée et elle répond que oui car sinon ça ne serait pas "légal". Même question de savoir si un huissier est présent et la réponse est non. L'interaction continue tout en marchant vers le convoi, il demande cette fois-ci si les personnes pourront récupérer leurs tentes, elle répond que "bien sûr, ils peuvent aller à la ressourcerie." Le HRO rétorque que bien souvent les gens rapportent qu'ils n'y ont pas accès. Pas de réponse. Ils demandent alors pourquoi ils n'ont pas pu avoir accès au lieu de vie, sachant qu'une distribution était en cours et que les autres n'étaient pas périmétrés. Elle répond alors : "c'est parce que il y a des assos qui sont très très, comment dire, euhhhhh, embêtantes, pour rester correct.". Ils demandent pourquoi certains peuvent passer et pas eux, et elle répond : "et vous c'est pas problématique que vous suiviez un convoi ?" ce à quoi ils répondent qu'ils sont dans leur droit.

Fermette :

au moins 9 personnes et 9 tentes déplacées

un périmètre de sécurité est établi de l'autre côté du ruisseau.

les personnes exilées munies de leur tente reculent face aux Forces de l'Ordre qui avancent vers eux.

Les Forces de l'Ordre se retirent, les gens se réinstallent avec leur tente sous leur yeux.

Derrière la PASS

au moins 135 personnes exilées déplacées, dont 5 femmes et 4 mineurs

au moins 56 tentes déplacées dont 3 saisies

Beaucoup on déjà déplacé leur tente à l'arrivée de la Police.

présence d'une vingtaine de vietnamiens ainsi que d'une dizaine d'Érythréen qui n'étaient pas là auparavant.

Les policiers font le tour de tout le lieu de vie pour expulser toutes les personnes exilées encore présentes.

Les gens se réinstallent sous les yeux des Forces de l'Ordre.